

Présents : Michel THIRY, Paul GROOS, André SAMU (groupe PARLUX)

Excusé : Jean-Marie FIVET (CP LUX)

Appel à candidatures ⁽¹⁾

Les membres présents débattent des points suivants :

- **P.V. de la dernière réunion** : Approuvé à l'unanimité.
 - **Correspondances**
 1. AWBB : Néant
 2. CLUBS
 - 1334 : nombre copie originale : un avis a été transmis au SG sur la proposition souhaitée par le club demandeur
 - 2651 : demande de subsides pour tracés de terrain : réponse fournie par André Samu
 3. Membres : Néant
 4. Club(s) en retard de paiement : 2 clubs concernés : Rappel effectué par notre président.
 - **Echanges de point de vue**
 1. Lettre envoyée aux secrétaires par « Entente des clubs Liégeois »
Prise de connaissance du contenu de ce document.
 2. Délai prévu au PA 70 : discussion en interne.
La restructuration des séries pour l'an prochain pourrait permettre de trouver une solution visant à trouver un juste équilibre entre le souhait des clubs et du CP.
 - **Commentaires sur les PV des réunions (instances régionales et provinciales)**
 1. **Commission Législative** (Paul Groos) : Commentaires de la réunion du 21/09 à Bruxelles.
Notre représentant nous informe des pistes de travail suggérées par les représentants des provinces.
A ce jour, nous pourrions apporter une attention sur la qualification du joueur d'âge (PC 89)
Prochaine réunion : Mercredi 12 Octobre à 14h30 (Bruxelles)
 2. **Commission Financière** (André Samu) : Pas de réunion programmée.
 3. **Conseil d'Administration** : Néant
 4. **FRBB** : Assemblée Générale du 22 Septembre.
Commentaires transmis par notre représentant
 5. **Autres** : Néant
 - **Divers**
 1. FLBB : Listing des membres, clubs frontaliers.
 - Réunion clôturée à 20 h 20
Prochaine réunion : A définir en fonction des besoins de l'actualité.
-

Pour le groupe des Parlementaires du Luxembourg : le Secrétaire, André SAMU
Tél. 063 45 67 97 | G.S.M : 0476 40 8318 | E-Mail : samu-andre@skynet.be

⁽¹⁾ Le groupe PARLUX maintient son appel URGENT à candidature pour remplir une fonction au sein du Groupe en conformité aux tâches et compétence fixé par le PA 49 Bis. Le président du groupe reste à disposition des éventuels candidats pour renseigner tout complément d'information sur cette fonction.